

« Louange à Dieu,

que la Prière et la Bénédiction soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

«Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à vous, participants au colloque national sur « le soutien de l'éthique au sein du service public», thème qui intervient à point nommé, étant donné la place de ce secteur et son imbrication avec les intérêts des citoyens, et eu égard aux critiques dont il fait désormais l'objet et à la rationalisation et aux réformes qu'il appelle.

Il serait superflu de souligner que l'intérêt que Nous lui accordons se situe au premier rang de Nos préoccupations et de la mission dont Dieu Nous a investi afin de servir les intérêts de Notre peuple, de manière à garantir les droits individuels et collectifs, et d'assurer aux gens une vie décente et digne. Cela ne saurait se réaliser sans un haut degré de moralité et de rectitude et sans un effort constant de redresser tout écart, l'éthique étant l'un des fondements de l'Etat puisque sa pérennité ou sa déchéance en dépendent.

Dans cette optique, l'une des obligations premières du service public consiste à se conformer à une haute moralité et à servir les citoyens avec une abnégation digne du service public et de l'intérêt supérieur, conformément aux exigences de l'option démocratique dans l'Etat de droit.

Aussi, le fait de servir les citoyens est-il considéré comme un acte d'ouverture sur la société offrant à tous, individus et groupes, l'opportunité de contribuer à l'œuvre de développement et leur garantissant le droit d'en tirer profit.

Nous sommes donc déterminés à imprimer une nouvelle orientation à Notre administration, à procéder à sa réforme et à encourager ses agents dévoués, soucieux de la voir accomplir au mieux sa mission sacrée. Cette mission a fait de l'action de l'administration un service étroitement lié à des finalités auxquelles l'islam, religion d'entraide, de coopération et de solidarité, accorde une grande importance, et qui se base sur un sens élevé de civisme dans le comportement, à savoir l'esprit de disponibilité à servir dont l'objectif est de procurer les bienfaits, d'éliminer les nuisances et de servir les gens sur une base éthique saine. Le Prophète, sur lui Prière et Bénédiction, a dit:»le plus noble d'une communauté est celui qui se met à son service», faisant ainsi du service rendu, le rang le plus élevé dans la vie sociale, la première justification du pouvoir de tout détenteur de l'autorité et la source de légitimité de tout système.

Un bon service exige un sens de responsabilité qui implique le respect des droits du citoyen en évitant que ne se perdent ses intérêts par la négligence, les tergiversations, les atermoiements et les reports incessants.

A cet égard, Nous vous exhortons à accorder le plus grand intérêt à la gestion du temps, facteur qui revêt de nos jours une importance primordiale et qui exige de faire preuve de diligence dans la résolution des problèmes des gens, sans retard aucun, ni négligence, et loin de toute

complication bureaucratique en vous conformant à une démarche qui mène directement aux bienfaits et vise l'assistance et le soutien. Une telle conduite est du reste, conforme aux préceptes de Notre sainte religion qui dénonce celui qui se détourne d'autrui et lui refuse son aide.

Le sens du service et l'esprit de responsabilité ne seront pleinement réunis que par la persévérance dans l'effort tendant à améliorer l'efficacité de la gestion, le suivi de son rendement, tout en oeuvrant à régler les problèmes et à dépasser les obstacles. Les mesures à caractère public doivent avoir pour finalité de faciliter l'accomplissement des tâches et non pas de les compliquer. C'est là une démarche visant à consacrer le sens de la rectitude, la clarté, la transparence et la célérité quand il s'agit de rendre service aux gens. Elle permet également d'aboutir à une rationalisation qui fait ressortir les aspects positifs des décisions prises, d'assurer le suivi des dossiers jusqu'à leur aboutissement, d'organiser le travail en veillant à une bonne répartition des tâches et à une délimitation précise des responsabilités, tout en encourageant la communication, avec pondération et dans l'ordre, et en tirant profit des expériences passées et des nouvelles pratiques qui ont fait leurs preuves.

C'est pourquoi Nous avons donné l'ordre de simplifier les procédures, d'actualiser les textes administratifs, de moderniser les méthodes de gestion et de veiller à concilier les impératifs de l'administration avec l'esprit de l'époque qui imprègne de Nos jours toute relation humaine. Nous l'avons déjà souligné dans Notre discours à Casablanca le 2 Rajab 1420 de l'hégire (correspondant au 12 octobre 1999), insistant sur la nécessité de réformer les méthodes de gestion, de les rationaliser, de faire le meilleur usage des équipements matériels ainsi que des compétences, expertises et potentialités, et de lever tous les obstacles sur la voie de l'interaction indispensable entre les investisseurs et les services administratifs compétents.

Pour atteindre cet objectif primordial, il est également impératif de réactiver la loi sur la déclaration des biens afin qu'elle réponde aux espoirs fondés sur ce texte qui doit prémunir le corps de l'administration de tout ce qui peut altérer le comportement souhaité. Il convient aussi de mettre à contribution les mécanismes juridiques, éducatifs et communicationnels disponibles pour contenir la bureaucratie et le pouvoir discrétionnaire de l'administration, et d'utiliser les méthodes efficaces pour assurer la formation continue du fonctionnaire afin qu'on puisse contrôler sa conduite, le récompenser pour son efficacité ou le sanctionner en cas de manquement.

L'attention accrue portée sur le plan international, ces dernières années, à la gabegie au sein de l'administration Nous incite à redoubler d'efforts pour réaliser ce à quoi nous nous attelons pour établir un lien entre le nouveau concept de l'autorité et le concept de service public, préserver les droits et les intérêts et faire respecter les libertés et les lois.

En agissant de la sorte, Nous nous conformons aux préceptes de Notre religion et à Nos valeurs morales et aux dispositions des Conventions des Nations Unies visant à lutter contre les dangers de la corruption, de l'indifférence, les négligences préméditées ou par ignorance, ou tout autre comportement qui entrave le développement et le progrès.

Mesdames et Messieurs,

La question de la moralisation de la vie publique, et en premier lieu l'administration, était et demeure une question primordiale qui retient toute Notre attention et accapare Notre réflexion. C'est la raison pour laquelle Nous rendons hommage à cette heureuse initiative et remercions les concepteurs et les organisateurs de cette manifestation en les exhortant à veiller à la concrétisation de ses résultats probants et de ses propositions pertinentes pour la moralisation du service public afin de le hisser, par la grâce de Dieu, au niveau souhaité .

Puisse Dieu vous assister et guider vos pas. Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous.

Fait au Palais Royal de Rabat, le jeudi 18 Rajab 1420 de l'hégire correspondant au 28 octobre 1999.

Mohammed VI Roi du Maroc »

MAP